



COMPTE-RENDU

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer »

28/02/2022

Le comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer » s'est tenu le 28 février 2022 à la Communauté de communes de l'Oisans.

Présents

Nicole Faure (CCO)
Florent Malterre (CCO)
Maud Balme (CCO)
Sonia Coin (CCO)
Arnaud Chattard (CCM)
Carole Druart (CCM)
Maurice Nicolussi (commune Oulles)
Marie Questiaux (CD38)
Gilles Strappazon (CD38)
Anne-Sophie Croyal (CD38)
Emilien Maulavé (CD38)
Jean-Baptiste Butin (DDT38)
Romain Tartreau (CLE Drac-Romanche)
Lucille Delacour (SYMBHI)
Estelle Lauer (FDC38)
Roger Veyret (ACCA La Morte)
Hermann Dodier (FAI)
Pierre-Henri Peyret (PNE)
Angélique Pruvost (Drac Nature)
Lucas Tallobre (ONF)
Rémi Fonters (LPO)
Audrey Pagano (CEN38)
Alain Garcia-Berthod (Syndicat du Petit Galbert)
Jean-Marie Pinel (Commission Gavet-Clavaux)

Excusés

Caroline Sillon (Oisans Tourisme), Denis Pellissier (CNPF), David Trautmann (AERMC), Erick Salvatori (ONF), Jean-Noël Guglielmi (association des propriétaires des chalets du Poursollet)

Les objectifs de la réunion

L'ordre du jour de ce comité de pilotage (COFIL) était le suivant :

1. Cadrage et préalables
2. Election du Président de COFIL
3. Bilan de l'animation
4. Perspectives 2022

Déroulement de la réunion et synthèse des présentations

1. Cadrages et préalables

● Les grands principes de la politique Natura 2000 :

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire rares ou menacés à l'échelle européenne. Plus de 900 espèces et 200 habitats sont concernés en Europe.

La France compte 1 776 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % du territoire marin métropolitain.

La démarche Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces. Ainsi, le Comité de Pilotage (COFIL) a pour rôle d'orienter les actions à mettre en place à partir des diagnostics élaborés dans le cadre des Documents d'Objectif (DOCOB – plans de gestion) des sites.

Afin de mettre en place des actions en faveur de la conservation ou de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, des contrats Natura 2000 rémunérés peuvent être signés entre un propriétaire ou gestionnaire de terrains du site et l'Etat. Trois types de contrats existent :

- Les contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) contractualisées par les agriculteurs sur des parcelles agricoles déclarées à la PAC (Politique Agricole Commune),
- Les contrats forestiers mis en place sur des parcelles forestières publiques ou privées,
- Les contrats « ni-ni » (ni agricoles, ni forestiers) mis en place sur tout autre type de milieux.

Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation d'incidence préalable.

● Les sites Natura 2000 en Oisans et Matheysine :

Lors du comité de pilotage du 1^{er} avril 2021, l'animation des sites Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer », « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon », « Plaine de Bourg d'Oisans et ses versants » et « Marais à laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis » a été confiée à la Communauté de Communes de l'Oisans, qui succède ainsi au Parc National des Ecrins qui animait depuis 2009 les sites du Taillefer, du Col d'Ornon et de Bourg d'Oisans, et à la commune de la Grave qui animait le site Emparis-Ferrand.

Les quatre sites Natura 2000 du Taillefer, du col d'Ornon, de la plaine de Bourg d'Oisans et du plateau d'Emparis couvrent une surface de 14 400 ha et intègrent 21 communes (dont 16 communes de l'Oisans et 5 communes de la Matheysine).

● **Le site Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer » :**

Le site « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer » (3 702 ha) est recouvert à 77 % par des milieux ouverts et à 19,5 % par des milieux forestiers hébergeant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le site héberge 20 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire, 5 espèces animales d'intérêt communautaire et 2 espèces végétales d'intérêt communautaire. Cet état des lieux a pu être réalisé suite à la mise en place d'études financées dans le cadre de Natura 2000 (cartographies d'habitats, suivis de milieux particuliers, inventaires faunistiques et floristiques...).

2. Election du Président de COPIL

Le Président de COPIL est un élu local désigné par les représentants des collectivités territoriales du COPIL pour une durée de 3 ans.

Il est notamment en charge du pilotage du COPIL annuel, facilite les échanges entre structure animatrice et membres du COPIL, accompagne l'animateur dans ses missions d'animation et incite à la prise en compte et à la valorisation de la biodiversité dans la mise en œuvre d'autres politiques locales.

La présidence du COPIL du site « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer » était assurée depuis 2016 par Nicole Faure (maire d'Ornon).

Un vote à main levée est plébiscité par les membres du COPIL.

Jean-Baptiste Butin (DDT38) sollicite les membres du COPIL souhaitant faire acte de candidature. Le mandat électif du Président est un mandat d'une durée de 3 ans, qui prendra effet à compter de ce jour (28/02/2022).

Nicole Faure, maire d'Ornon, représente sa candidature à la fonction de Présidente de COPIL Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer ». La protection du massif et de l'environnement lui tient à cœur. De nombreux travaux ont déjà été menés sur le site, grâce à un fort partenariat avec le PNE, précieux soutien notamment en ce qui concerne la problématique de la sur-fréquentation. Elle précise que Natura 2000 est un outil transversal, à mettre en lien avec l'ENS local en cours de création, qui permet de rester vigilant vis-à-vis de l'environnement exceptionnel qui est présent sur le territoire.

Gilles Strappazon approuve la candidature de Nicole Faure, très active pour la préservation du site.

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité des membres votants, Nicole Faure est ré-élue Présidente du COPIL Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du Massif du Taillefer ».

3. Bilan de l'animation sur le site

● Volet agro-environnement :

L'objectif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) est de maintenir une agriculture permettant la conservation des habitats agropastoraux et des espèces associées par une gestion extensive des prairies et pâturages.

Au total sur le site, 1 seul agriculteur s'est engagé en MAEC, sur 322 ha pour un coût sur 5 ans de 76 000 €. Il s'agit de la MAEC « maintien des pratiques de pâturage pour les entités collectives ».

40 % de la surface des habitats présents dans les parcelles engagées en MAEC sont des habitats prairiaux d'intérêt communautaire, que l'on cherche à préserver.

Hermann Dodier (FAI) précise qu'un plan de gestion pastoral a été travaillé en 2021 avec le groupement pastoral du Brouffier (Le Brouffier est un site de référence sur les Lagopèdes et Galliformes de montagne) pour une mise en œuvre en 2022. Ce plan de gestion est calqué sur les exigences des MAEC, mais est financé par le Département de l'Isère en 2022 (hors cadre MAEC). L'objectif est que le groupement pastoral intègre, en 2023, le dispositif MAEC.

Nicole Faure (mairie d'Ornon) pointe des problématiques de gestion au niveau de la tourbière de La Valette où un parc de nuit avait, l'année dernière, été monté.

Cécile Guillaumin (Natura 2000) propose qu'une réunion regroupant éleveurs, bergers, commune et FAI soit réalisée pour bien redéfinir les enjeux environnementaux présents sur les secteurs pâturés.

Alain Garcia-Berthod (syndicat du Petit Galbert) indique qu'actuellement les parcelles sont louées à un agriculteur. Une étude portant sur les pressions au pâturage, portée par la Commission Gavet-Clavaux, montre que la pression exercée actuellement est bien inférieure au seuil qui permettrait de conserver et d'entretenir les milieux ouverts (pelouses). Hermann Dodier (FAI) précise que la pression à appliquer est fonction du type de milieux, de l'état de la végétation, de la gestion du troupeau et des modes de conduite.

● Volet forestier :

Aucun contrat forestier n'a été engagé sur le site.

● Volet ni agricole - ni forestier (ni-ni) :

Un contrat de mise en défens de la tourbière du Pas de l'Envieux a été porté par la Communauté de communes en 2020. En effet, les zones tourbeuses étaient très fréquentées par les randonneurs et localement piétinées, ce qui impactait directement la flore et les habitats et perturbait l'alimentation hydrique par tassement du sentier. Le contrat visait donc notamment à réaménager le sentier pour l'orienter sur un habitat moins fragile. Un dispositif de jalons a également été installé pour mettre en défens la tourbière.

Alain Garcia-Berthod (syndicat du Petit Galbert) mentionne l'existence d'un secteur où il pourrait être intéressant de dévier le sentier pour le faire passer sur un milieu plus sec (sur la commune d'Oulles). Cécile Guillaumin (animatrice Natura 2000) propose de revenir vers lui pour étudier cela plus en détails.

Les différentes étapes pour s'engager dans un contrat Natura 2000 « forestier » ou « ni-ni » ont été rappelées :

- accord de principe de la commune ou du propriétaire,
- expertise écologique sur la parcelle,
- précision des travaux à réaliser avec rédaction d'un cahier des charges,
- présentation d'un projet de contrat chiffré (sur devis),

- décision de la commune ou du propriétaire d'engager un contrat,
- montage administratif, signature et dépôt du contrat auprès des services instructeurs (DDT).

● Communication

La 8^{ème} Lettre d'informations Natura 2000 (Oisans, Matheysine, Briançonnais) a été éditée. Elle contient notamment un article sur les « sensibilisateurs nature » qui étaient présents durant l'été 2021 sur site pour informer et sensibiliser le public aux fragilités du massif et aux bonnes pratiques à tenir.

Estelle Lauer (FDC38) indique que des zones de tranquillité pour le Tétrás lyre existent sur le massif (du côté de La Morte), accompagnées par des panneaux d'informations. Cette année, des recherches du Tétrás lyre sur les versants de la commune d'Ornon sont prévues. Une sensibilisation en été et en hiver serait à mettre en place car les enjeux ne sont pas les mêmes.

Angélique Pruvost (Drac Nature) mentionne les travaux de sensibilisation menés par l'association à destination des acteurs du tourisme. Des actions de sensibilisation du grand public ont également été menées en 2020 sur le parking du Poursollet : 80 % des visiteurs rencontrés venaient pour la première fois sur le site, ne connaissaient pas l'existence d'un site protégé et présentaient un profil « non montagnard » peu au fait des bonnes pratiques à adopter en montagnes. Elle constate que la fréquentation est de plus en plus intense et qu'aujourd'hui la sensibilisation ne suffit plus.

Nicole Faure (CCO) indique que de nouveaux « sensibilisateurs nature » seront recrutés en 2022 (saison estivale) par la CCO. Elle souligne également que le nombre de randonneurs a explosé, notamment sur le secteur du Poursollet.

Jean-Marie Pinel (commission Gavet-Clavaux) et Alain Garcia-Berthod (Syndicat du Petit Galbert) soulignent que cela fait maintenant 11 ans que rien n'est fait pour limiter la fréquentation sur le site Natura 2000. Ils souhaiteraient que l'accès au parking du Poursollet (qui est un parking privé) soit réglementé et que les mauvaises pratiques soient verbalisées.

Cécile Guillaumin (Natura 2000) indique que Natura 2000 permet d'avancer sur la sensibilisation mais que ce n'est pas un outil réglementaire. Des outils réglementaires existent en France (arrêtés de protection d'habitats naturels ou de biotopes, réserves naturelles...) mais nécessitent un temps long pour se mettre en place. A ce jour, une nouvelle dynamique émerge, portée par les services de l'Etat (DDT), dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées : des concertations avec les acteurs locaux devraient être menées dans les prochains mois à l'initiative de l'Etat pour définir les outils les mieux adaptés au territoire (réglementaires) et qui pourraient être mis en place.

Gilles Strappazon (CD38) répond que de nombreuses études et réflexions ont déjà été réalisées. Tout le monde est conscient de la fragilité du massif et c'est une préoccupation majeure pour les élus locaux. Aujourd'hui, des mesures réglementaires fortes et adaptées sont en attente. Concernant la route menant au parking du Poursollet (incluses dans le domaine départemental), un travail a déjà été mené. Il s'agirait plutôt de limiter et contraindre le stationnement sur le parking. Dans tous les cas, il est certain que les procédures et concertations prennent du temps !

Arnaud Chattard (CCM) indique que la fréquentation, problématique nouvelle pour la Matheysine, est au cœur de la stratégie de développement touristique de la Communauté de communes de la Matheysine.

4. Perspectives 2022

● Loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et mesures de simplifications) :

Un nouvel acte de la décentralisation a été acté fin janvier à travers la loi 3DS. A partir du 1^{er} janvier 2023, la compétence de gestion des sites Natura 2000 sera assurée par les Régions, en lieu et place des Préfets de Département (accompagnement des sites, suivi de la mise en œuvre du DOCOB, instruction financière des mesures d'accompagnement et de gestion des sites).

Cela pourrait concrètement avoir des conséquences sur la prochaine programmation FEADER (2023-2027), car les modalités d'instruction (qui seront assurées par la Région AURA) pourraient évoluer.

● Agro-Environnement :

L'année 2022 sera de nouveau une année de « reconduction » des MAEC déjà engagées par les agriculteurs (pour 1 an).

La liste du « catalogue » des MAEC pour la future programmation PAC 2023-2027 est désormais connue. Il apparaît une continuité entre les mesures qui étaient jusqu'alors proposées et les futures MAEC. En revanche, quelques éléments ne sont à ce jour pas encore connus, notamment le coût des mesures à l'hectare et les enveloppes budgétaires allouées aux territoires.

Un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) commun « Oisans / Sud-Isère », porté par le Département, devrait voir le jour (il concernera les 4 sites Natura 2000 de l'Oisans) : l'animation et la contractualisation par les agriculteurs s'en verront simplifiées.

● Etude « impacts de la sur-fréquentation sur le site Natura 2000 » :

Des reliquats budgétaires Etat / FEADER (budget 2021) ont permis de lancer une étude portant sur les impacts de la sur-fréquentation sur le site du Taillefer.

Une consultation a été lancée fin 2021 et l'association Drac Nature a été retenue pour cette mission.

L'étude sera réalisée dans le courant de l'année 2022. Elle vise à réaliser un état « zéro » des impacts de la sur-fréquentation sur les milieux humides du Taillefer afin de définir leur état et les pressions qui s'y exercent. Pour ce faire, 3 protocoles de suivis (issus de la boîte à outils RHOMEO) seront mis en place : indice de la qualité floristique, intégrité du peuplement d'odonates et intégrité du peuplement d'amphibiens.

L'objectif, en se basant sur des protocoles reconnus et cadrés, est de pouvoir les reproduire à intervalles de temps réguliers (tous les 5 ou 10 ans) afin de suivre l'évolution des espèces et des habitats, ce qui reflètera l'efficacité des actions qui auront pu être mises en place d'ici-là.

La réunion de lancement a eu lieu en janvier. Un travail de bibliographie a d'ores-et-déjà débuté ; les inventaires de terrain (flore, odonates, amphibiens) se dérouleront dans le courant de l'été 2022 ; puis suivront un travail d'analyse des données à l'automne et la remise du rapport final en décembre 2022.

Angélique Pruvost (Drac Nature) invite les propriétaires et élus à l'accompagner sur le terrain cet été pour suivre les inventaires.

● Fréquentation :

- La Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP), animée par les services de l'Etat (DDT), vise à renforcer le réseau d'aires protégées déjà existant pour atteindre 30 % d'aires protégées dont 10 % en protection forte sur le territoire national à l'horizon 2030.
Un premier comité départemental des aires protégées s'est tenu le 12/01/2022. Une liste de sites isérois pré-ciblés pour leurs intérêts écologiques a été établie par la DDT. En Oisans, le site du Buclet à la confluence Vénéon-Romanche et le massif du Taillefer ont été listés.
Une concertation locale sera donc organisée dans les prochains mois à l'initiative des services de l'Etat afin d'étudier les différents outils (notamment réglementaires pour contrôler les flux et limiter la sur-fréquentation) qui pourraient être appliqués sur chacun de ces sites.
- Le site du Taillefer a fait l'objet d'une demande de labellisation « Espace Naturel Sensible local » par la CCO auprès du Département.

Alain Garcia-Berthod (syndicat du Petit Galbert) précise que de nouveaux secteurs, jusqu'alors très peu fréquentés, sont aujourd'hui de plus en plus plébiscités. C'est le cas notamment du Pic de la Gravelle.

Marie Quesniaux (CD38) mentionne une problématique liée à la fréquentation semblable sur l'ENS du Lac Achard, sur lequel un arrêté communal (commune de Chamrousse) a été pris pour réglementer le camping et bivouac.

Gilles Strappazon (CD38) propose de fixer de nouveaux temps d'échanges sur la question de la fréquentation du site avant l'été 2022.

5. Conclusion

Nicole Faure a conclu la réunion en remerciant l'assemblée et en soulignant l'importance du partenariat mis en place entre la collectivité et l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Cécile Guillaumin (Communauté de communes de l'Oisans)

Tél. : 07-86-80-69-70

Mail : c.guillaumin@ccoisans.fr